

N°04
AUTOMNE
2020
TRIMESTRIEL

UNECP

MAG'INFO

UNION NATIONALE DES ENTREPRENEURS
CARRELEURS, CHAPISTES ET PROJETEURS DE P.U.



EDITO

Place centrale pour l'apprentissage

Accueillir cette 2^e Journée des carreleurs s'avère être une très belle opportunité pour notre réseau régional et national. Associer l'ensemble de la profession à cette rencontre technique permettra de valoriser les métiers au plus près des besoins du secteur. Face à l'évolution des emplois et des compétences du secteur, nous devons donner à chaque apprenti, chaque professionnel, les outils pour être compétent, les moyens d'analyse et les repères nécessaires afin qu'il devienne autonome et oriente lui-même ses compétences en fonction des situations nouvelles de travail qu'il rencontrera au cours de sa vie professionnelle.

Les enjeux de la réforme et ses conséquences exigent l'élaboration d'une offre de services aux entreprises, cohérente avec les transformations des missions et des compétences attendues. L'association BTP CFA Île-de-France place délibérément l'apprenant au cœur du système. Le CFA repose aujourd'hui, d'une part, sur une dimension pédagogique qui place l'individu au cœur de l'organisation et, d'autre part, sur une dimension éducative favorisant le développement personnel et professionnel. Mettre l'expérience au cœur de la question de la formation, c'est forcément accorder à l'apprentissage une place centrale.

Dans cette approche, l'apprentissage représente l'avenir, l'apprentissage donne du sens à la formation tout au long de la vie. Voilà ce qui nous rassemble, voilà ce qui nous unit, voilà ce qui nous passionne !

Au nom de BTP CFA Île-de-France, je vous souhaite une bonne reprise et j'espère vous voir nombreux le 06 novembre prochain au CFA de Brétigny-sur-Orge.

Fabrice MILLOT

Directeur du CFA de Brétigny-sur-Orge (91)

AGENDA

► MERCREDI 12 OCTOBRE

Réunion technique FFB de l'Ain (01)

- Les douches hybrides PVC et carrelage
- Lieu : FFB Bourg en Bresse

► JEUDI 29 OCTOBRE

Réunion de la section Carrelage de la FFB des Landes

- Les évolutions du NF DTU 52.1 de février 2020
- Lieu : FFB Dax

► JEUDI 5 NOVEMBRE

Assemblée Générale de l'UNECP-FFB

- Participants : les administrateurs de l'Union
- Lieu : CFA Brétigny-sur-Orge

► VENDREDI 6 NOVEMBRE

Journée des carreleurs 2020

- Pour en savoir plus : voir page 7
- Lieu : CFA de Brétigny-sur-Orge (91)



UNECP-FFB
JOURNÉE DES

CARRELEURS

TECHNIQUE & INNOVATION

6 NOVEMBRE 2020

BTP CFA

BRÉTIGNY-SUR-ORGE (91)

VOIR PAGE 7

► JEUDI 12 NOVEMBRE

Réunion technique FFB Pays de la Loire

- Règles de l'art et interfaces lors de la réalisation des salles de bain
- Lieu : FFB Laval

► JEUDI 26 NOVEMBRE

Réunion technique FFB Drome Ardèche

- Thème : Actualités techniques de la profession
- Lieu : FFB Valence

À LA UNE

Chape fluide : anticiper les changements

Commission technique UNECP-FFB :

nouveau président

Worldskills : tous à Lyon en décembre

02



Consultez la page Facebook de l'UNECP-FFB ici

LA PAROLE EST À VOUS !

Vie des sections départementales

Organisation des chantiers

05

STOP AUX SINISTRES !

L'entreprise face à l'expertise

10

ZOOM SUR L'ACTU

Journée des carreleurs, venez nombreux !

Parution du Guide Sol Grand format

Nominations

Euroskills, direction l'Autriche

07



ENCART TECHNIQUE

Foire aux questions

11

SOMMAIRE

FOIRE AUX QUESTIONS

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



? Question 1

Dans une salle de bain, la faïence doit être posée avant ou après les appareils sanitaires ?

>> Réponse

Les textes de référence de la profession n'imposent pas d'ordre entre la pose de la faïence et des appareils sanitaires. Cependant, pour une meilleure étanchéité, il est vivement recommandé de poser les appareils sanitaires avant le carrelage.

Rappel : le joint d'étanchéité du plombier est mis entre l'appareil sanitaire et la paroi, tandis que le joint de finition du carreleur remplit l'espace entre le carrelage et l'appareil sanitaire.

? Question 2

Quels sont les délais de séchage à respecter avant de réaliser une pose collée de carrelage sur une chape fluide à base de sulfate de calcium ?

>> Réponse

Un contrôle de l'humidité résiduelle de la chape fluide à base de sulfate de calcium doit être réalisé avant la pose collée de carrelage. La méthode de la bombe au carbure doit être utilisée.

Cf. §6.1.2 et Annexe 1 du e-cahier n°3527_V3 du CSTB, CPT Pose collée de carrelage sur chape sulfate de calcium - Travaux neufs.

Les fabricants de chapes fluide donnent des délais indicatifs de séchage, mais ces indications ne permettent pas de s'affranchir de la vérification de l'humidité résiduelle sur chantier.

Consultez la fiche pratique « Délais avant mise en œuvre de carrelage collé sur chapes traditionnelles et chapes fluides » de l'UNECF-FFB.

? Question 3

La mise en œuvre d'une étanchéité est-elle obligatoire au sol d'une cuisine collective en rdc sur terre-plein ?

>> Réponse

La mise en œuvre d'une étanchéité au sol d'une cuisine collective en rdc sur terre-plein est fortement recommandée. Même si aucun texte ne rend obligatoire cette disposition, la réalisation d'une étanchéité au sol ainsi que les relevés sur les parois verticales en matériaux hydrophiles, permet de protéger les pieds de cloison et limiter les remontées d'humidité.

? Question 4

Dans une salle de bain privative, les plaques de plâtre hydrofugé H1 sont-elles obligatoires autour du bac à douche, même si on applique un SPEC ?

>> Réponse

Oui, les plaques de plâtre hydrofugé de type H1 sont obligatoires dans les salles de bain privative. La mise en œuvre d'un SPEC ne permet pas de remplacer les plaques de plâtre hydrofugé de type H1 par des plaques de plâtre standards.

Cf. § 1 du NF DTU 25.41 - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées.

? Question 5

Sur plancher chauffant à eau basse température (NF DTU 65.14), quel est le format maximal de carrelage autorisé ?

>> Réponse

Les carreaux céramiques grands formats (surface $\leq 10\ 000\text{ cm}^2$; $L \leq 120\text{ cm}$; élargissement $(L/l) \leq 3$) et formats oblongs ($L \leq 180\text{ cm}$; $3 < \text{élargissement } (L/l) \leq 10$) peuvent être collés sur les planchers chauffants à eau basse température conformes au NF DTU 65.14.

Cf. e-cahier n°3666_V3 du CSTB, CPT Sols Grand format - Travaux neufs.

? Question 6

Peut-on mettre en œuvre un isolant thermique sous chape dans une cuisine collective ?

>> Réponse

Non, la mise en œuvre des sous-couches isolantes thermiques est limitée aux locaux à faibles sollicitations, classés P3 au plus (classement UPEC des locaux) et sans siphon de sol. Une cuisine collective étant classée P4SE3, la mise en œuvre des sous-couches thermiques n'est pas visée dans ce type de local.

Cf. § 1 du NF DTU 52.10 - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé.

? Question 7

Dans les logements collectifs, la pose scellée de carreaux sur sous-couche isolante est-elle visée en rez-de-chaussée sur vide sanitaire ?

>> Réponse

Non, en logement collectif, la pose scellée de carreaux sur sous-couche isolante n'est plus visée sur un plancher sur vide sanitaire. Les planchers sur vide sanitaire sont considérés comme des planchers intermédiaires. Le NF DTU 52.1 de février 2020 ne vise plus la pose scellée de revêtement de sol sur souche isolante ou sur couche de désolidarisation en plancher intermédiaire des bâtiments d'habitation collectifs.



Mesure du taux d'humidité avec la méthode de la bombe à carbure.